



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 3 décembre 2025
N° d'affaire : 2025.GRPARL.131

Privilégier l'acquisition de livres auprès des librairies locales

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

La motion est retirée.

Berne, le 3 décembre 2025

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général